



La Ville recrute

Rejoindre la Ville de Saint-Brieuc

La Ville et le CCAS de Saint-Brieuc emploient à ce jour 1 200 agents exerçant plus de 200 métiers différents.

Les départs (retraite, mutation notamment) occasionnent régulièrement des recrutements dans des métiers variés.

Le recrutement se fait prioritairement parmi des candidats en poste dans la fonction publique en recherche de mutation ou détachement ou des lauréats d'un concours de la fonction publique territoriale.

Rejoignez l'équipe des agents au service de la Ville !

Consulter et postuler aux offres d'emploi

Retrouvez les offres publiées ou soumettez votre candidature spontanée sur le portail recrutement de la Ville de Saint-Brieuc.



Rejoignez Saint-Brieuc

Accédez à [Saint-Brieuc recrute](#)

Rémunérations

État des 10 plus hautes rémunérations

Comme le prévoit l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants ont l'obligation de publier, chaque année, un état des 10 plus hautes rémunérations des agents de la collectivité.

Dispositif des nominations équilibrées

Le dispositif des nominations équilibrées oblige les employeurs publics à respecter une proportion minimale de 40% personnes de chaque sexe pour les primo nominations dans les emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant des trois versants de la fonction publique. La Ville est soumise à cette obligation et doit publier la déclaration faite au titre de l'année précédente.



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)